



N° 191

Le 5 octobre 1993

## LE CANADA RATIFIE DES PROTOCOLES RENFORÇANT L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS

Le ministre des Affaires extérieures, M. Perrin Beatty, a annoncé que le Canada avait ratifié les protocoles de Washington et de Managua, qui modifient la Charte de l'Organisation des États américains (OEA).

«La promotion et la protection de la démocratie représentative constituent des objectifs prioritaires du Canada depuis qu'il s'est joint à l'OEA, a déclaré M. Beatty. En ratifiant rapidement ces protocoles, nous manifestons notre engagement envers la démocratie, la suppression de la pauvreté sur notre continent et la réforme de l'OEA.»

Le 4 octobre, l'ambassadeur du Canada, et représentant permanent à l'OEA, M. Brian Dickson, a déposé les instruments de ratification auprès du secrétariat général de l'OEA à Washington.

Le Protocole de Washington, adopté par l'OEA en décembre 1992, vise à renforcer la promotion et la protection de la démocratie sur le continent. Il permet la suspension des États membres dont le gouvernement démocratiquement élu serait renversé par la force. Il considère également la pauvreté absolue comme une menace à la démocratie et fait de son élimination une priorité de l'OEA.

Le Protocole de Managua, adopté en juin 1993, porte sur le problème de la pauvreté absolue. Sur un plan plus concret, il vise à accroître l'efficacité de l'aide technique dispensée par l'OEA en fusionnant les deux conseils existants pour former un nouveau Conseil interaméricain pour le développement intégré.